



MOISSY PFC

On a raison de se révolter !

18/12/17

Depuis la décision de La Poste de faire sous-traiter une partie de l'activité de la PFC, le chargement vrac, les membres du CHS.CT et la section syndicale Sud de la PFC ont mené un combat sans relâche pour en empêcher la mise en œuvre, pour la préservation des emplois et des conditions de travail dignes. Aujourd'hui, la sous-traitance est présente dans le site, chacun/e peut constater que nous avons raison de mener ce combat : les conditions de travail des collègues sous-traitants/tes sont épouvantables, l'effectif moyens propres est en constante diminution, les embauches sont faites au compte-gouttes.

Si ce combat est momentanément perdu, reste que les membres du CHS.CT sont extrêmement vigilants/es au respect des règles inhérentes à l'externalisation de l'activité vrac ; en effet, il ne s'agit pas, par-dessus le marché, de laisser faire n'importe quoi dans la course folle à la productivité à tout prix. En IDF, la Dot Colis a été maintes fois épinglée par plusieurs inspections du travail pour non-respect des règles, ce non-respect ayant même généré le décès par noyade lors de la livraison d'un colis sur une péniche de Seydou BAGAGA, un travailleur sous-traitant qui n'était même pas déclaré, ce pour quoi La Poste se trouve aujourd'hui mise en examen comme un vulgaire malfaiteur !

Tous/tes les collègues doivent comprendre que le combat qui doit être mené, et par seulement par SUD, en défense des conditions de travail de nos collègues et à terme pour leur embauche les concerne tous et toutes.

SOLIDARITE ET UNITE !

Nous appelons à la raison les collègues qui peuvent éventuellement penser que nous en faisons « un peu trop » en direction des travailleurs/euses intérimaires ou sous traitants/tes, c'est-à-dire à la compréhension que la défense de leurs intérêts propres passe inéluctablement par la lutte contre les conditions de travail imposées à ces collègues et pour leur embauche.

Les conditions de travail imposées à nos collègues aujourd'hui, seront les nôtres demain lorsque notre nombre réduit par une érosion de l'effectif ne nous permettront plus de nous défendre. Il ne s'agit pas là de spéculation mais d'une réalité constatable sur les sites où les travailleurs/euses précaires sont supérieurs/es en nombre, à l'effectif « moyen propres.

Seul le collectif est en mesure de peser, c'est possible, à l'instar de ce qui vient de se passer à l'ACP BONDY, où, en pleine période et en pleine pression du « challenge », les collègues, soutenus par SUD, ont réussi à imposer l'embauche d'un CDD en CDI, après seulement deux jours de débrayage !

**Pour l'amélioration des conditions de tous et toutes,
Postiers/es, Intérimaires, Sous-traitants/tes !**

Pour l'embauche des précaires et contre les suppressions d'emploi !



Compte rendu du CHS.CT extraordinaire Du 6 décembre 2017

MOISSY LE 18/12/2017

Le 6 Décembre, nous avons été convoqués/ées à un CHS.CT extraordinaire après que nous avons relevé sur le registre CHS.CT qu'un Postier exécutait le travail dédié à la sous-traitance, le chargement vrac d'une remorque, ce qui est formellement interdit par la loi.

Lors de ce CHS.CT nous avons trouvé le Président par ailleurs directeur de la PFC pour le moins « embêté », normal, il est pénalement responsable de toute entorse aux règles, l'utilisation de la sous-traitance étant très précisément encadrée par la loi.

Pour relativiser sa responsabilité, le directeur a qualifié cette action de manquement aux règles de sécurité, qualification que nous récusons totalement.

Il nous a également signifié que toute récidive serait sanctionnée, ce qui revient à exercer un chantage sur les membres du CHSCT, lesquels se garderaient naturellement de relever toute nouvelle infraction pour ne pas faire sanctionner les collègues. Nous avons dénoncé ce chantage, et nous opposons à toute sanction, dans cette éventualité.

Pour nous, et nous l'avons clairement exprimé, les seuls responsables du non-respect des règles, de sécurité ou relatives à la sous-traitance sont la Dot, le Directeur et l'encadrement. Ce sont eux qui exercent les pressions à la productivité, au mépris de toutes règles que ce soit à la PFC ou sur tous les autres sites Colis.

Nous, membres du CHS.CT de MOISSY appelons l'ensemble des collègues à la plus extrême vigilance quant aux règles qui entourent l'utilisation de la sous-traitance, (point sur lequel nous sommes loin d'avoir dit notre dernier mot), et quant aux consignes de sécurité, et les assurons de notre soutien et de leur défense en cas de répression d'actes relevant, nous le soulignons encore, de la seule, pleine et entière responsabilité de la direction et du management du site.

Les élus/es SUD du CHS.CT : ALTIPARMAK. BONNIN. BOUELLE. FRANCESCHI.